

Informations Communales

02/2020

Saint-Ursanne, rive
gauche

Administration communale – Case postale 117 – 2882 St-Ursanne – 032 461 31 28



Déchets

Ramassage des poubelles, solution transitoire

Le 18 décembre dernier, nous avons informé les citoyens de la mise en service des containers semi-enterrés de type Molok sur le territoire communal. Malheureusement, la procédure visant à l'installation du Molok à la Route du Clos du Doubs, à Saint-Ursanne n'a pas abouti.

Dans l'attente d'une autre solution, des containers métalliques ont été installés provisoirement à l'entrée du quartier du Clos de la Gindrée. Afin de respecter la tranquillité publique, nous vous prions de ne pas utiliser ces installations après 20.00 h ainsi que le dimanche. Seuls les sacs taxés estampillés SIDP peuvent y être éliminés.

En outre, si ces containers sont remplis, vos poubelles devront être acheminées et déposées dans un Molok en service et en aucun cas déposées sur la voie publique devant les containers.

Nous espérons avoir répondu à votre attente et ne manquerons pas de vous communiquer l'évolution du dossier.

Nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Saint-Ursanne, le 9 janvier 2020

www.closdudoubs.ch

administration@closdudoubs.ch

Page | 1/1

Informations Communales

02/2020

Saint-Ursanne, rive
gauche

Administration communale – Case postale 117 – 2882 St-Ursanne – 032 461 31 28



Déchets

Ramassage des poubelles, solution transitoire

Le 18 décembre dernier, nous avons informé les citoyens de la mise en service des containers semi-enterrés de type Molok sur le territoire communal. Malheureusement, la procédure visant à l'installation du Molok à la Route du Clos du Doubs, à Saint-Ursanne n'a pas abouti.

Dans l'attente d'une autre solution, des containers métalliques ont été installés provisoirement à l'entrée du quartier du Clos de la Gindrée. Afin de respecter la tranquillité publique, nous vous prions de ne pas utiliser ces installations après 20.00 h ainsi que le dimanche. Seuls les sacs taxés estampillés SIDP peuvent y être éliminés.

En outre, si ces containers sont remplis, vos poubelles devront être acheminées et déposées dans un Molok en service et en aucun cas déposées sur la voie publique devant les containers.

Nous espérons avoir répondu à votre attente et ne manquerons pas de vous communiquer l'évolution du dossier.

Nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Saint-Ursanne, le 9 janvier 2020

www.closdudoubs.ch

administration@closdudoubs.ch

Page | 1/1